

NOM DU PRODUIT : L'HERBICIDE REFINE^{md} M SPÉCIFICATION ID#: 50002068

L'herbicide Refine^{md} M est un ensemble combiné de deux (2) produits individuels.

Vous trouverez ci-joint la SDS du produit composant qui compose **l'herbicide Refine**^{md} **M**:

Refine^{md} SG Herbicide PCP # 28285

Date de la SDS : **03/07/2025** SPÉCIFICATION #: **50000040**

MCPA Ester 600 Liquid PCP # 27803

Date de la SDS : **11/03/2023** SPÉCIFICATION #: **50002724**

Veuillez lire la SDS afin d'avoir une compréhension complète de tous les risques associés à chaque produit avant utilisation.

Fabricant/Distributeur:

FMC du Canada limitée 6755, chemin Mississauga, bureau 204 Mississauga (Ont.) L5N 7Y2 Canada

Numéros de téléphone :

Renseignements sur le produit : 1-833-362-7722

Urgence médicale: 1-800-331-3148 (États-Unis et Canada)

Date de préparation: 03/18/2025

Membre de CropLife Canada® /TM Marques de commerce déposées/marques de commerce de FMC Corporation ou d'une société affiliée.

selon le Règlement sur les produits dangereux



REFINE® SG HERBICIDE

Version Date de révision: 1.2 03/07/2025

Numéro de la FDS: 50000040

Date de dernière parution: 03/01/2018 Date de la première parution: 03/01/2018

SECTION 1. IDENTIFICATION

Identificateur de produit

Nom du produit REFINE® SG HERBICIDE

Autres moyens d'identification

Code du produit 50000040

Numéro d'enregistrement

de produit

PCP #28285

<u>Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation</u>

Utilisation recommandée Peut être utilisé comme herbicide seulement.

Restrictions d'utilisation Utilisez comme recommandé par l'étiquette.

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

<u>Fabricant</u> FMC of Canada Ltd

6755 Mississauga Road, Suite 204

Mississauga, ON L5N 7Y2

Canada

Web: https://ag.fmc.com/ca/en

SDS-Info@fmc.com

Adresse du fournisseur FMC of Canada Limited

6755 Mississauga Road, Suite 204

Mississauga, ON L5N 7Y2

Canada

Numéro de téléphone en cas d'urgence

En cas d'urgence de fuite, d'incendie, de déversement ou

d'accident, appelez:

1 800 / 424-9300 (CHEMTREC - U.S.A.) 1 703 / 741-5970 (CHEMTREC - International) 1 703 / 527-3887 (CHEMTREC - Suppléant)

Urgence médicale:

U.S.A. & Canada: +1 800 / 331-3148

Tout autre pays: +1 651 / 632-6793 (Recueillir)

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposi-

: Catégorie 2 (Thyroïde, Système nerveux)

tion répétée

selon le Règlement sur les produits dangereux



REFINE® SG HERBICIDE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 03/01/2018 1.2 03/07/2025 Date de la première parution: 03/01/2018

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger

Mot indicateur : AVERTISSEMENT

Déclarations sur les risques : H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Thy-

roïde, Système nerveux) à la suite d'expositions répétées ou

d'une exposition prolongée.

Déclarations sur la sécurité : **Prévention:**

P260 Ne pas respirer les poussières.

Intervention:

P314 Demander un avis médical/ Consulter un médecin en cas

de malaise.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimi-

nation des déchets agréée.

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Composants

Nom Chimique	Nom com- mun/Synonyme	No. CAS	Concentration (% w/w)
Tribenuron-methyl	Tribenuron- methyl	101200-48-0	16.67
Thifensulfuron-methyl	Thifensulfuron- methyl	79277-27-3	33.33

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux : Retirer la victime de l'exposition et ensuite, allonger-la en

position de réanimation.

Appeler immédiatement un médecin.

Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en

consultation.

Garder la personne tranquille.

Maintenir au chaud et dans un endroit calme. Ne pas laisser la victime sans surveillance.

selon le Règlement sur les produits dangereux



REFINE® SG HERBICIDE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 03/01/2018 1.2 03/07/2025 Date de la première parution: 03/01/2018

En cas d'inhalation : Déplacer à l'air frais.

En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

appeler un médecin.

En cas d'inconfort, retirer immédiatement de l'exposition. Valises légères: Garder la personne sous surveillance. Consulter immédiatement un médecin si des symptômes se développent. Cas graves: Consultez immédiatement un médecin ou

appelez une ambulance.

En cas de contact avec la

peau

S'il y a du produit sur les vêtements, retirer-les.

Si la personne en a sur la peau, bien rincer à l'eau.

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du

savon.

Faire immédiatement appel à une assistance médicale si de

l'irritation se développe et persiste.

En cas de contact avec les

yeux

Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au

moins 15 minutes.

Retirez les lentilles de contact.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécia-

liste.

En cas d'ingestion : Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Symptômes et effets les plus :

importants, aigus et différés

Inconnu.

Protection pour les secou-

ristes

Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les

yeux.

Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

Une attention médicale immédiate est nécessaire en cas

d'ingestion.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié : Poudre chimique, CO2, eau pulvérisée ou mousse ordinaire.

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement immédiat.

Moyens d'extinction inadé-

quats

Ne pas répandre le produit déversé avec des jets d'eau à

haute pression.

Jet d'eau à grand débit

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dan-

gereux

Un incendie peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou

toxiques.

selon le Règlement sur les produits dangereux



REFINE® SG HERBICIDE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 03/01/2018 03/07/2025 50000040 Date de la première parution: 03/01/2018 1.2

> Oxydes de carbone Oxydes d'azote (NOx) oxydes de soufre

Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la Autres informations

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

Équipement de protection spécial pour les pompiers

Si nécessaire, porter un appareil respiratoire autonome lors

de la lutte contre l'incendie.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

Ne touchez pas et ne marchez pas à travers le matériau dé-

versé.

Si cela peut être fait en toute sécurité, arrêtez la fuite.

Assurer une ventilation adéquate.

Utiliser un équipement de protection personnelle.

Éviter la formation de poussière. Éviter l'inhalation de la poussière.

Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient

d'origine en vue d'une réutilisation.

Identifier la zone contaminée avec des affiches et en interdire

l'accès au personnel non autorisé.

Seules les personnes qualifiées munies des équipements de

protection adéquats peuvent intervenir.

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit pénètre dans les égouts.

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est

possible sans danger.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

Méthodes et matières pour le : confinement et le nettoyage

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimi-

nation.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Indications pour la protection : contre l'incendie et l'explosion

Éviter la formation de poussière.

Fournir une ventilation aspirante adéquate aux endroits où la

poussière se forme.

Conseils pour une manipulation sans danger

Éviter la formation de particules inhalables.

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Équipement de protection individuelle, voir la section 8.

Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'appli-

cation.

selon le Règlement sur les produits dangereux



REFINE® SG HERBICIDE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 03/01/2018 1.2 03/07/2025 Date de la première parution: 03/01/2018

Fournir un renouvellement d'air et/ou une ventilation aspirante

suffisante dans les ateliers.

Éliminer l'eau de rinçage conformément aux réglementations

locales et nationales.

Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

Conditions de stockage

sures

: Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer

verticalement afin d'éviter tout écoulement.

Les installations et le matériel électriques doivent être con-

formes aux normes techniques de sécurité.

Information supplémentaire sur les conditions d'entreposage

Le produit est stable dans des conditions normales de stockage en entrepôt.

Stocker dans des récipients fermés et étiquetés. Le local de stockage doit être construit en matériau incombustible, fermé, sec, ventilé et avec un sol imperméable, sans accès aux personnes non autorisées ou aux enfants. Le local ne doit être utilisé que pour le stockage des produits chimiques. La nourriture, les boissons, les aliments pour animaux et les semences ne doivent pas y être présents. Un poste de lavage des mains

doit être disponible.

D'autres informations sur la stabilité du stockage

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances ayant des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate à moins qu'une

ventilation locale par aspiration ne soit fournie ou que l'évaluation de l'exposition démontre que les expositions sont conformes aux directives d'exposition recommandées.

Filtre de type : Type protégeant des particules

Protection des mains

Matériau : Portez des gants résistant aux produits chimiques, comme

un stratifié barrière, du caoutchouc butyle ou du caoutchouc

nitrile.

Remarques : L'aptitude des gants pour environnement/type de travail spé-

cifique devrait être examinée avec le fournisseur de gants de

protection.

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Lunettes de sécurité à protection intégrale

selon le Règlement sur les produits dangereux



REFINE® SG HERBICIDE

Version Date de rév 1.2 03/07/2025

Date de révision: Numéro de la FDS: 03/07/2025 50000040

Date de dernière parution: 03/01/2018 Date de la première parution: 03/01/2018

Protection de la peau et du

corps

Tenue de protection étanche à la poussière

Choisir la protection individuelle selon la quantité et la concentration de la substance dangereuse sur le lieu de travail. Portez des vêtements appropriés résistant aux produits chimiques pour éviter le contact avec la peau en fonction de l'étendue de l'exposition. Dans la plupart des situations de travail normales où l'exposition au matériau ne peut être évitée pendant une durée limitée, un pantalon imperméable et un tablier en matériau résistant aux produits chimiques ou une combinaison en polyéthylène (PE) suffiront. Les combinaisons de PE doivent être jetées après utilisation si elles sont contaminées. En cas d'exposition excessive ou prolongée, une combinaison de stratifié barrière peut être néces-

saire.

Mesures de protection

Établir un plan d'action de premier soins avant d'utiliser ce

produit.

Tenir prête et en permanence une trousse d'urgence avec

son mode d'emploi détaillé.

Porter un équipement de protection adéquat.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utili-

sation.

Dans le cadre d'un usage professionnel phytosanitaire tel que préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications

de l'étiquette et au mode d'emploi.

Mesures d'hygiène

Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Ne pas fumer pendant l'utilisation.

Enlever et laver les gants, y compris l'intérieur, et les vête-

ments contaminés avant la réutilisation.

Les tenues de travail contaminées doivent être conservées

sur le lieu de travail.

Se laver les mains et le visage avant les pauses et immédia-

tement après la manipulation du produit.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique : solide

Forme : granuleux

Couleur : brun pâle

Odeur : légère, acide

selon le Règlement sur les produits dangereux



REFINE® SG HERBICIDE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 03/01/2018 03/07/2025 50000040 Date de la première parution: 03/01/2018 1.2

Seuil de l'odeur Sans objet Donnée non disponible

pΗ 9.2 - 9.8 (20 °C)

Concentration: env. 10 g/l 1 %

Point/ intervalle de fusion Non disponible pour ce mélange.

Point/intervalle d'ébullition Décomposition

Point d'éclair Sans objet

Taux d'évaporation Sans objet

Inflammabilité (solide, gaz) N'entretient pas la combustion.

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

Non disponible pour ce mélange.

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité infé-

rieure

Non disponible pour ce mélange.

Pression de vapeur Non disponible pour ce mélange.

Densité de vapeur relative Non disponible pour ce mélange.

Densité Donnée non disponible

Masse volumique apparente 692 kg/m3 tassé

Solubilité

Solubilité dans l'eau soluble

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

Non disponible pour ce mélange.

Température d'auto-

inflammation

385 °C

Température de décomposi-

tion

Non disponible pour ce mélange.

Viscosité

Viscosité, dynamique Donnée non disponible

Viscosité, cinématique Sans objet

Propriétés explosives Non explosif

selon le Règlement sur les produits dangereux



REFINE® SG HERBICIDE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 03/01/2018 1.2 03/07/2025 Date de la première parution: 03/01/2018

Propriétés comburantes : Le produit n'est pas oxydant.

Taille des particules : Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

Stabilité chimique : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

Possibilité de réactions dan-

gereuses

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

Produits incompatibles : Évitez les acides forts, les bases et les oxydants

Produits de décomposition

dangereux

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Méthode: méthode de la dose fixe

Remarques: (Information concernant le produit lui-même)

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 10 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 5,000 mg/kg

Méthode: Directives du test 402 de l'OECD

Remarques: (Information concernant le produit lui-même) Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Composants:

Tribenuron-methyl:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50: > 5,000 mg/kg

8/21

selon le Règlement sur les produits dangereux



REFINE® SG HERBICIDE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 03/01/2018 1.2 03/07/2025 Date de la première parution: 03/01/2018

Méthode: Directives du test 425 de l'OECD

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5.14 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard Méthode: Directives du test 403 de l'OECD

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Méthode: Directives du test 402 de l'OECD

Thifensulfuron-methyl:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 7.9 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg

Corrosion et/ou irritation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Espèce : Lapin

Méthode : Directives du test 404 de l'OECD

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Remarques : (Information concernant le produit lui-même)

Composants:

Tribenuron-methyl:

Espèce : Lapin

Évaluation : N'est pas classé comme irritant
Méthode : Directives du test 404 de l'OECD
Remarques : Peut provoquer une légère irritation.

Sur la base des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas atteints.

Thifensulfuron-methyl:

Espèce : Lapin

Méthode : Directives du test 404 de l'OECD

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Remarques : Effets minimes qui n'atteignent pas le seuil de classification.

Lésion/irritation grave des yeux

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Espèce : Lapin

selon le Règlement sur les produits dangereux



REFINE® SG HERBICIDE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 03/01/2018 1.2 03/07/2025 Date de la première parution: 03/01/2018

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

Remarques : (Information concernant le produit lui-même)

Composants:

Tribenuron-methyl:

Espèce : Lapin

Évaluation : Pas d'irritation des yeux

Méthode : Directives du test 405 de l'OECD Remarques : Peut provoquer une légère irritation.

Sur la base des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas atteints.

Thifensulfuron-methyl:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Sensibilisation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

Sensibilisation des voies respiratoires

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Type d'essai : Essai de maximisation

Espèce : Cobaye

Évaluation : Pas un sensibilisateur cutané.

Méthode : US EPA Ligne directrice OPPTS 870.2600

Résultat : Dans les tests sur les animaux, n'a pas provoqué de sensibili-

sation par contact avec la peau.

Remarques : (Information concernant le produit lui-même)

Composants:

Tribenuron-methyl:

Type d'essai : Essai de maximisation

Espèce : Cobaye

Évaluation : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Méthode : Directives du test 406 de l'OECD

Résultat : Provoque une sensibilisation de la peau.

Thifensulfuron-methyl:

Type d'essai : Essai de maximisation

Espèce : Cobaye

Méthode : Directives du test 429 de l'OECD

Résultat : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

selon le Règlement sur les produits dangereux



REFINE® SG HERBICIDE

Version 1.2

Date de révision: 03/07/2025

Numéro de la FDS: 50000040

Date de dernière parution: 03/01/2018 Date de la première parution: 03/01/2018

Mutagénécité de la cellule germinale

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Tribenuron-methyl:

Mutagénécité de la cellule germinale - Évaluation

N'a pas montré d'effets mutagènes lors des expérimentations

animales.

Thifensulfuron-methyl:

Génotoxicité in vitro Système de test: Cellules d'ovaires de hamster chinois

Méthode: Directives du test 476 de l'OECD

Résultat: négatif

Remarques: Les tests in vitro n'ont pas montré d'effets muta-

gènes

Mutagénécité de la cellule

germinale - Évaluation

Les données ne soutiennent pas le classement comme un

mutagène des cellules germinales.

Cancérogénicité

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Tribenuron-methyl:

Aucun effet indésirable important n'a été rapporté Remarques

Cancérogénicité - Évaluation : N'a pas montré d'effets cancérogènes lors des expérimenta-

tions animales.

Thifensulfuron-methyl:

Cancérogénicité - Évaluation : Le poids des données ne supporte pas la classification

comme carcinogène

Toxicité pour la reproduction

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Tribenuron-methyl:

Toxicité pour la reproduction :

Pas de toxicité pour la reproduction

- Évaluation

Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur le développement du foetus., N'a pas montré d'effets tératogènes

lors des expérimentations animales.

Thifensulfuron-methyl:

Toxicité pour la reproduction

N'a pas montré d'effets tératogènes lors des expérimentations

- Évaluation

animales.

11/21

selon le Règlement sur les produits dangereux



REFINE® SG HERBICIDE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 03/01/2018 1.2 03/07/2025 Date de la première parution: 03/01/2018

STOT - exposition unique

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Tribenuron-methyl:

Évaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme agent

toxique pour un organe spécifique, exposition unique.

STOT - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes (Thyroïde, Système nerveux) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Produit:

Remarques : Se reporter aux données sur la toxicité aiguë et/ou la toxicité

par doses répétées pour plus d'informations sur les organes

cibles si applicable.

Composants:

Tribenuron-methyl:

Organes cibles : Thyroïde, Système nerveux

Évaluation : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Tribenuron-methyl:

Espèce : Lapin LOAEL : 80 mg/kg

Organes cibles : Thyroïde, Système nerveux

Évaluation : La substance ou le mélange est classé(e) comme agent

toxique pour un organe spécifique, expositions répétées, ca-

tégorie 2.

Remarques : Augmentation de la mortalité ou réduction de la survie

Thifensulfuron-methyl:

Espèce : Rat

LOAEL : env. 200 mg/kg

Durée d'exposition : 90 d

Organes cibles : Aucun organe cible spécifique noté.

Symptômes : Perte de poids corporel

Toxicité par aspiration

Non répertorié selon les informations disponibles.

selon le Règlement sur les produits dangereux



REFINE® SG HERBICIDE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 03/01/2018 03/07/2025 50000040 Date de la première parution: 03/01/2018 1.2

Composants:

Tribenuron-methyl:

La substance n'a pas des propriétés associées à un danger possible par aspiration.

Autres informations

Produit:

Remarques Donnée non disponible

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 130 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

Remarques: (Information concernant le produit lui-même)

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 130 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Remarques: (Information concernant le produit lui-même)

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Lemna gibba (lentille d'eau)): 0.0029 mg/l

Point final: Fronde

Durée d'exposition: 14 d

Méthode: US EPA Ligne directrice OPP 122-2 & 123-2 Remarques: (Information concernant le produit lui-même)

Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

ErC50 (Pseudokirchneriella subcapitata): > 0.16 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Remarques: (Information concernant le produit lui-même) Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Toxicité pour les organismes

vivant dans le sol

CL50 (Eisenia fetida (vers de terre)): > 1,000 mg/kg

Durée d'exposition: 14 d

Méthode: Directives du test 207 de l'OECD

BPL: oui

Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude in-

terne.

Toxicité pour les organismes

terrestres

DL50 (Apis mellifera (abeilles)): > 112.2 µg/bee

Durée d'exposition: 48 h

Point final: Toxicité aiguë par voie orale Méthode: Directives du test 213 de l'OECD

BPL: oui

Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude in-

selon le Règlement sur les produits dangereux



REFINE® SG HERBICIDE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: 1.2 03/07/2025 50000040

Date de dernière parution: 03/01/2018 Date de la première parution: 03/01/2018

terne.

DL50 (Apis mellifera (abeilles)): > 100 µg/bee

Durée d'exposition: 48 h

Point final: Toxicité aiguë par contact Méthode: Directives du test 214 de l'OECD

BPL: oui

Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude in-

terne.

Composants:

Tribenuron-methyl:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 738 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Crustacés): > 320 mg/l Durée d'exposition: 48 h

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 894 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)):

0.0208 mg/l

Durée d'exposition: 120 h

CE50 (Lemna gibba (lentille d'eau)): 0.00424 mg/l

Durée d'exposition: 14 d

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC (Cyprinodon variegatus (vairon à tête de mouton)):

114 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 560 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 41 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Toxicité pour les organismes :

vivant dans le sol

NOEC (Eisenia fetida (vers de terre)): 3.2 mg/kg

Durée d'exposition: 56 d

Toxicité pour les organismes :

terrestres

DL50 (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): > 2,250 mg/kg

DL50 (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): > 5,620 ppm

Remarques: Diététique

DL50 (Anas platyrhynchos (canard mallard)): > 5,620 ppm

selon le Règlement sur les produits dangereux



REFINE® SG HERBICIDE

Version Date de révision: 1.2 03/07/2025

Numéro de la FDS: 50000040

Date de dernière parution: 03/01/2018 Date de la première parution: 03/01/2018

Remarques: Diététique

DL50 (Apis mellifera (abeilles)): > 98.4 µg/bee

Durée d'exposition: 48 h

Point final: Toxicité aiguë par contact

DL50 (Apis mellifera (abeilles)): > 9.1 µg/bee

Durée d'exposition: 48 h

Point final: Toxicité aiguë par voie orale

Évaluation écotoxicologique

Toxicité aiguë en milieu

aquatique

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Thifensulfuron-methyl:

Toxicité pour les poissons : CL

CL50 (Salmo gairdneri): 100 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 250 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 470 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CI50 (algue verte): 0.0159 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

ErC50 (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)):

1.4 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

CE50 (Lemna minor (Lentille d'eau)): 1.3 µg/l

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)

NOEC (Salmo gairdneri): 250 mg/l

Durée d'exposition: 28 d

NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 10.6 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 100 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Toxicité pour les organismes :

vivant dans le sol

CL50 (Eisenia fetida (vers de terre)): > 2,000 mg/kg

Toxicité pour les organismes : DL50 (Anas platyrhynchos (canard mallard)): > 2,510 mg/kg

selon le Règlement sur les produits dangereux



REFINE® SG HERBICIDE

Version 1.2

Date de révision: 03/07/2025

Numéro de la FDS: 50000040

Date de dernière parution: 03/01/2018 Date de la première parution: 03/01/2018

terrestres

DL50 (Anas platyrhynchos (canard mallard)): > 5,620 ppm

Remarques: Diététique

DL50 (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): > 5,620 ppm

DL50 (Apis mellifera (abeilles)): > 7.1 µg/bee Point final: Toxicité aiguë par voie orale

DL50 (Apis mellifera (abeilles)): > 100 µg/bee

Point final: Toxicité aiguë par contact

Évaluation écotoxicologique

Toxicité aiguë en milieu

aquatique

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Remarques: Estimation basée sur les données obtenues à

partir du composant actif.

Composants:

Tribenuron-methyl:

Biodégradabilité : Biodégradation: 29.4 %

Durée d'exposition: 28 d

Thifensulfuron-methyl:

Biodégradabilité : Remarques: Difficilement biodégradable.

Les demi-vies de dégradation primaire varient selon les circonstances, de quelques jours à quelques semaines dans

l'eau et le sol aérobies.

Potentiel bioaccumulatif

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Estimation basée sur les données obtenues à partir du com-

posant actif.

Composants:

Tribenuron-methyl:

selon le Règlement sur les produits dangereux



REFINE® SG HERBICIDE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 03/01/2018 1.2 03/07/2025 Date de la première parution: 03/01/2018

Bioaccumulation : Coefficient de bioconcentration (BCF): < 1

Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

log Pow: -0.38

Thifensulfuron-methyl:

Bioaccumulation : Coefficient de bioconcentration (BCF): 1

Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Mobilité dans le sol

Produit:

Répartition entre les compartiments environnementaux

Remarques: Dans des conditions normales, le ou les ingrédients actifs ont une mobilité élevée à intermédiaire dans le sol. Il existe un potentiel de lessivage vers les eaux souter-

raines.

Composants:

Tribenuron-methyl:

Répartition entre les compartiments environnementaux

Remarques: Dans des conditions normales, le ou les ingrédients actifs ont une mobilité élevée à intermédiaire dans le sol. Il existe un potentiel de lessivage vers les eaux souter-

raines.

Thifensulfuron-methyl:

Répartition entre les compar- :

timents environnementaux

Koc: 28.3, log Koc: 1.45

Remarques: Hautement mobile dans les sols

Stabilité dans le sol

Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique sup-

plémentaire

Risques pour l'Environnement

Ne pas appliquer directement sur l'eau, ou dans les zones où l'eau de surface est présente, ou dans les zones intertidales

sous la ligne moyenne des hautes eaux.

Ne pas contaminer l'eau lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des eaux de lavage ou de rinçage de l'équi-

pement.

Un risque environnemental ne peut pas être exclu en cas de

manipulation ou d'élimination peu professionnelle.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

selon le Règlement sur les produits dangereux



REFINE® SG HERBICIDE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 03/01/2018 03/07/2025 50000040 Date de la première parution: 03/01/2018 1.2

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les

fossés avec le produit ou le récipient utilisés.

Envoyer à une entreprise autorisée de gestion des déchets.

Emballages contaminés Vider les restes du contenu.

Ne pas réutiliser des récipients vides.

Un emballage qui n'est pas correctement vidé doit être jeté

comme un produit non-utilisé.

Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimi-

nation ou recyclage.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

No. UN UN 3077

Nom d'expédition ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID,

N.O.S.

(Thifensulfuron-methyl, Tribenuron-methyl)

Classe 9

Risque subsidiaire ENVIRONM.

Groupe d'emballage Ш

Étiquettes 9 (ENVIRONM.)

Dangereux pour l'environneoui

ment

IATA-DGR

UN 3077 UN/ID No.

Nom d'expédition Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s.

(Thifensulfuron-methyl, Tribenuron-methyl)

Classe Groupe d'emballage Ш

Étiquettes Miscellaneous

Instructions de conditionne-

ment (avion cargo)

956

Instructions de conditionne-

ment (avion de ligne)

Dangereux pour l'environneoui

ment

Code IMDG

No. UN UN 3077

Nom d'expédition ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID,

N.O.S.

956

selon le Règlement sur les produits dangereux



REFINE® SG HERBICIDE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 03/01/2018
1.2 03/07/2025 Date de la première parution: 03/01/2018

(Thifensulfuron-methyl, Tribenuron-methyl)

Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
EmS Code : F-A, S-F
Polluant marin : oui

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI : Non en conformité avec les inventaires

TSCA : Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées

sur l'inventaire TSCA.

AIIC : Non en conformité avec les inventaires

DSL : Ce produit contient des substances chimiques exemptées des

exigences de l'inventaire DSL de la LCPE. Il est réglementé comme pesticide assujetti aux exigences de la Loi sur les produits antiparasitaires (LPA). Lisez l'étiquette de la LPA, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler ce produit antiparasitaire.

ENCS : Non en conformité avec les inventaires

ISHL : Non en conformité avec les inventaires

KECI : Non en conformité avec les inventaires

PICCS : Non en conformité avec les inventaires

IECSC : Non en conformité avec les inventaires

NZIoC : Non en conformité avec les inventaires

TECI : Non en conformité avec les inventaires

selon le Règlement sur les produits dangereux



REFINE® SG HERBICIDE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 03/01/2018 1.2 03/07/2025 Date de la première parution: 03/01/2018

Liste canadiennes

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

PMRA/PCPA Information

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué (ou réglementé) par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujetti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers exigés pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Vous trouverez ci-dessous les renseignements sur les dangers exigés sur l'étiquette d'un produit antiparasitaire:, Lire l'étiquette, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire

PRUDENCE

Évitez tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements., Un contact cutané prolongé ou répété fréquemment peut provoquer des réactions allergiques chez certaines personnes., Se laver soigneusement à l'eau et au savon après manipulation et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes., Retirer et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet d'autres abréviations

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN -Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon): ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité

selon le Règlement sur les produits dangereux



REFINE® SG HERBICIDE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 03/01/2018
1.2 03/07/2025 Date de la première parution: 03/01/2018

chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérante; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuse utilisées au travail

Clause de non-responsabilité

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le document présent (y compris les données et les déclarations) sont exactes à cette date. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies dans le document présent. Les informations fournies ici se rapportent uniquement au produit spécifié et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans tout processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à un usage particulier et adapté aux conditions et aux méthodes d'utilisation de l'utilisateur. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation échappent au contrôle de FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

CA/3F

Préparé par:

FMC Corporation

FMC et le logo FMC sont des marques de commerce de FMC Corporation et/ou d'une société affiliée.

© 2021-2025 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.

Fin de la fiche technique signalétique

selon le Règlement sur les produits dangereux



MCPA Ester 600

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 11/03/2023 50002724 Date de la première parution: 11/03/2023

SECTION 1. IDENTIFICATION

Identificateur de produit

Nom du produit MCPA Ester 600

Autres moyens d'identification

Code du produit 50002724

Numéro d'enregistrement

de produit

32311; 34073

<u>Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation</u>

Utilisation recommandée Peut être utilisé comme herbicide seulement.

Restrictions d'utilisation Utilisez comme recommandé par l'étiquette.

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

<u>Fabricant</u> FMC of Canada Ltd

6755 Mississauga Road, Suite 204

Mississauga, ON L5N 7Y2

Canada

Phone (AgHotline): 1-833-FMC-PPAC (1-833-362-7722),

Web: https://ag.fmc.com/ca/en

SDS-Info@fmc.com

<u>Adresse du fournisseur</u> FMC of Canada Limited

6755 Mississauga Road, Suite 204

Mississauga, ON L5N 7Y2

Canada

Numéro de téléphone en cas d'urgence

En cas d'urgence de fuite, d'incendie, de déversement ou

d'accident, appelez:

1 800 / 424-9300 (CHEMTREC - U.S.A.) 1 703 / 741-5970 (CHEMTREC - International) 1 703 / 527-3887 (CHEMTREC - Suppléant)

Urgence médicale:

U.S.A. & Canada: +1 800 / 331-3148

Tout autre pays: +1 651 / 632-6793 (Recueillir)

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Toxicité aiguë (Oral(e)) : Catégorie 4

Toxicité aiguë (Inhalation) : Catégorie 4

selon le Règlement sur les produits dangereux



MCPA Ester 600

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 11/03/2023 50002724 Date de la première parution: 11/03/2023

Lésion/irritation grave des

yeux

Catégorie 2A

Sensibilisation de la peau : Catégorie 1

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger

Mot indicateur : Attention

Déclarations sur les risques : H302 Nocif en cas d'ingestion.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

Déclarations sur la sécurité : Prévention:

P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien

P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P280 Porter des gants de protection.

Intervention:

ventilé.

P301 + P312 + P330 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P331 Ne PAS faire vomir.

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.

P337 + P313 Si l'irritation des yeux persiste: Consulter un mé-

P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Élimination:

selon le Règlement sur les produits dangereux



MCPA Ester 600

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 11/03/2023 50002724 Date de la première parution: 11/03/2023

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Très toxique pour les organismes aquatiques.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Composants

Nom Chimique	Nom com- mun/Synonyme	No. CAS	Concentration (% w/w)
2- methylphenoxy)acetate	chloro-2-	29450-45-1	>= 60 - < 94
Distillates (petroleum), hydrotreated light	Distillates (petroleum), hydrotreated light	64742-47-8	>= 1 - < 3

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en

consultation.

Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.

En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

appeler un médecin.

Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la

peau

Si la personne en a sur la peau, bien rincer à l'eau.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

Retirez les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécia-

liste.

En cas d'ingestion : NE PAS faire vomir.

Maintenir les voies respiratoires dégagées.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Symptômes et effets les plus :

Nocif en cas d'ingestion.

importants, aigus et différés

Peut provoquer une allergie cutanée.

selon le Règlement sur les produits dangereux



MCPA Ester 600

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 11/03/2023 50002724 Date de la première parution: 11/03/2023

Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié : Poudre chimique, CO2, eau pulvérisée ou mousse ordinaire.

Moyens d'extinction inadé-

quats

Jet d'eau à grand débit

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dan: :

gereux

Oxydes de carbone Composés chlorés

Chlorure d'hydrogène

Un incendie peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou

toxiques.

Autres informations : Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

Équipement de protection

spécial pour les pompiers

Si nécessaire, porter un appareil respiratoire autonome lors

de la lutte contre l'incendie.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Utiliser un équipement de protection personnelle.

Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient

d'origine en vue d'une réutilisation.

Identifier la zone contaminée avec des affiches et en interdire

l'accès au personnel non autorisé.

Seules les personnes qualifiées munies des équipements de

protection adéquats peuvent intervenir.

Pour des renseignements sur l'élimination, voir la section 13.

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit pénètre dans les égouts.

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est

possible sans danger.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

Méthodes et matières pour le : confinement et le nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglo-

mérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimi-

nation.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

selon le Règlement sur les produits dangereux



MCPA Ester 600

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 11/03/2023 50002724 Date de la première parution: 11/03/2023

Indications pour la protection : contre l'incendie et l'explosion

Mesures préventives habituelles pour la protection contre

l'incendie.

Conseils pour une manipula: :

tion sans danger

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales

avant l'utilisation.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Équipement de protection individuelle, voir la section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'appli-

cation.

Éliminer l'eau de rinçage conformément aux réglementations

locales et nationales.

Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange

est utilisé.

Conditions de stockage

sures

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer

verticalement afin d'éviter tout écoulement.

Les installations et le matériel électriques doivent être con-

formes aux normes techniques de sécurité.

Matières à éviter : Ne pas entreposer près des acides.

D'autres informations sur la stabilité du stockage

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Distillates (petroleum), hydrotreated light	64742-47-8	TWA	200 mg/m3 (vapeur d'hydro- carbure total)	CA BC OEL
		TWA	200 mg/m3 (vapeur d'hydro- carbure total)	CA AB OEL
		TWA (Brouil- lard)	5 mg/m3	CA AB OEL
		STEL (Brouil- lard)	10 mg/m3	CA AB OEL
		VEMP (Brouillard)	5 mg/m3	CA QC OEL
		VECD (Brouillard)	10 mg/m3	CA QC OEL
		LMPT	525 mg/m3	CA ON OEL

selon le Règlement sur les produits dangereux



MCPA Ester 600

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 11/03/2023 50002724 Date de la première parution: 11/03/2023

TWA 200 mg/m3 ACGIH (vapeur d'hydrocarbure total)

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est

normalement nécessaire.

Protection des mains

Matériau : Portez des gants résistant aux produits chimiques, comme

un stratifié barrière, du caoutchouc butyle ou du caoutchouc

nitrile.

Remarques : L'aptitude des gants pour environnement/type de travail spé-

cifique devrait être examinée avec le fournisseur de gants de

protection.

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection de la peau et du

corps

Vêtements étanches

Choisir la protection individuelle selon la quantité et la con-

centration de la substance dangereuse sur le lieu de travail.

Mesures de protection : Établir un plan d'action de premier soins avant d'utiliser ce

produit.

Tenir prête et en permanence une trousse d'urgence avec

son mode d'emploi détaillé.

S'assurer que le système de rinçage oculaire et les douches

de sécurité soient situés près de la zone de travail. Porter un équipement de protection adéquat.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Ne pas fumer pendant l'utilisation.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique : liquide

Couleur : clair, ambre

Odeur : aromatique, phénolique

Seuil de l'odeur : Donnée non disponible

pH : 3.5 - 4.5

Concentration: 1 % (solution à 1% dans l'eau)

6/19

selon le Règlement sur les produits dangereux



MCPA Ester 600

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

11/03/2023 50002724 Date de la première parution: 11/03/2023 1.0

Point de fusion/congélation < -25 °C

Point d'ébullition initial et in-

tervalle d'ébullition

Décomposition au niveau du point d'ébullition.

Point d'éclair > 100 °C

Taux d'évaporation Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure

/ Limite d'inflammabilité infé-

rieure

Donnée non disponible

Pression de vapeur 0.0057 mmHg (25 °C)

Densité de vapeur relative Donnée non disponible

Donnée non disponible Densité relative

Densité 1.0 - 1.08 g/cm3

Donnée non disponible Masse volumique apparente

Solubilité

Solubilité dans l'eau émulsionnable

Solubilité dans d'autres

solvants

Donnée non disponible

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

Donnée non disponible

Température d'auto-

inflammation

Donnée non disponible

Température de décomposi-

Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, dynamique Donnée non disponible

58.4 mm2/s (20 °C) Viscosité, cinématique

Propriétés explosives Non explosif

Propriétés comburantes Non-oxydant

selon le Règlement sur les produits dangereux



MCPA Ester 600

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 11/03/2023 50002724 Date de la première parution: 11/03/2023

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

Stabilité chimique : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

Possibilité de réactions dan-

gereuses

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

Conditions à éviter : Éviter les températures extrêmes

Chaleur, flammes et étincelles.

Produits incompatibles : Évitez les acides forts, les bases et les oxydants

Produits de décomposition

dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 514.49 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 5 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité cutanée aiguë : Estimation de la toxicité aiguë: > 2,000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Composants:

2-ethylhexyl (4-chloro-2-methylphenoxy)acetate:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 300 - < 2,000 mg/kg

Méthode: Directives du test 420 de l'OECD

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.05 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Méthode: OPPTS 870.1300 Remarques: pas de mortalité

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat, mâle): > 2,000 mg/kg

selon le Règlement sur les produits dangereux



MCPA Ester 600

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 11/03/2023 50002724 Date de la première parution: 11/03/2023

Méthode: Directives du test 402 de l'OECD

Distillates (petroleum), hydrotreated light:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 15,000 mg/kg

Méthode: Directives du test 423 de l'OECD

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Toxicité aiguë par inhalation : CL0 (Rat, mâle et femelle): > 5.28 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère d'essai: vapeur

Méthode: Directives du test 403 de l'OECD

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

pas de mortalité

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg

Méthode: Directives du test 402 de l'OECD

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Corrosion et/ou irritation de la peau

Non classifié à cause de données insuffisantes.

Produit:

Remarques : Peut causer des irritations de la peau et/ou des dermatites.

Composants:

2-ethylhexyl (4-chloro-2-methylphenoxy)acetate:

Espèce : Lapin

Méthode : Directives du test 404 de l'OECD

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Distillates (petroleum), hydrotreated light:

Évaluation : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou ger-

çures de la peau.

Lésion/irritation grave des yeux

Non classifié à cause de données insuffisantes.

Produit:

Remarques : Les vapeurs peuvent provoquer une irritation des yeux, du

système respiratoire et de la peau.

Composants:

2-ethylhexyl (4-chloro-2-methylphenoxy)acetate:

Espèce : Lapir

Résultat : Pas d'irritation des yeux

selon le Règlement sur les produits dangereux



MCPA Ester 600

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 11/03/2023 50002724 Date de la première parution: 11/03/2023

Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

Distillates (petroleum), hydrotreated light:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Sensibilisation de la peau

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation des voies respiratoires

Non classifié à cause de données insuffisantes.

Produit:

Voies d'exposition : Contact avec la peau

Évaluation : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Remarques : Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes pré-

disposées.

Composants:

2-ethylhexyl (4-chloro-2-methylphenoxy)acetate:

Type d'essai : Essai de maximisation

Espèce : Cobaye

Méthode : Directives du test 406 de l'OECD

Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Distillates (petroleum), hydrotreated light:

Type d'essai : Essai de maximisation

Voies d'exposition : Intradermique Espèce : Cobaye

Résultat : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

Mutagénécité de la cellule germinale

Non classifié à cause de données insuffisantes.

Composants:

2-ethylhexyl (4-chloro-2-methylphenoxy)acetate:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: test de nutation inverse

Méthode: Directives du test 471 de l'OECD

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: test d'aberration chromosomique

Espèce: Souris (mâle)

Voie d'application: Injection intrapéritonéale Méthode: Directives du test 475 de l'OECD

10 / 19

selon le Règlement sur les produits dangereux



MCPA Ester 600

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 11/03/2023 50002724 Date de la première parution: 11/03/2023

Résultat: négatif

Distillates (petroleum), hydrotreated light:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: test de nutation inverse

Méthode: Directives du test 471 de l'OECD

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Test du micronoyau

Espèce: Souris (mâle et femelle)

Voie d'application: Injection intrapéritonéale

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Cancérogénicité

Non classifié à cause de données insuffisantes.

Composants:

Distillates (petroleum), hydrotreated light:

Espèce : Rat, mâle

Voie d'application : inhalation (vapeurs)
Durée d'exposition : 105 semaines
NOAEC : 0.138 mg/l
Résultat : positif

Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

Cancérogénicité - Évaluation : Les tumeurs observées ne semblent pas être pertinentes chez

l'homme.

Toxicité pour la reproduction

Non classifié à cause de données insuffisantes.

Composants:

2-ethylhexyl (4-chloro-2-methylphenoxy)acetate:

Effets sur la fertilité : Type d'essai: Étude sur deux générations

Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e)

Méthode: Directives du test 416 de l'OECD

Résultat: négatif

Incidences sur le dévelop-

pement fœtal

Type d'essai: Pré-natal

Espèce: Rat

Voie d'application: Ingestion

Méthode: Directives du test 414 de l'OECD

Résultat: négatif

Distillates (petroleum), hydrotreated light:

Effets sur la fertilité : Type d'essai: Fertilité

selon le Règlement sur les produits dangereux



MCPA Ester 600

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 11/03/2023 50002724 Date de la première parution: 11/03/2023

Espèce: Rat, mâle et femelle

Voie d'application: inhalation (vapeurs) Durée d'un traitement unique: 14 Weeks

Toxicité générale chez les parents: NOAEC: 2.2 mg/l

Résultat: négatif

Incidences sur le dévelop-

pement fœtal

Type d'essai: Développement embryofœtal

Espèce: Rat

Voie d'application: Oral(e)

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 500 Poids corporel mg /

kg

Tératogénicité: NOAEL: 2,000 Poids corporel mg / kg

Remarques: Les effets sur le développement sont une consé-

quence de la toxicité maternelle.

STOT - exposition unique

Non classifié à cause de données insuffisantes.

STOT - exposition répétée

Non classifié à cause de données insuffisantes.

Composants:

Distillates (petroleum), hydrotreated light:

Évaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme agent

toxique pour un organe spécifique, expositions répétées.

Toxicité à dose répétée

Composants:

2-ethylhexyl (4-chloro-2-methylphenoxy)acetate:

Espèce : Chien, mâle et femelle

NOAEL : <1 mg/kg Voie d'application : Oral(e) Durée d'exposition : 90 d

Méthode : Directives du test 409 de l'OECD

Distillates (petroleum), hydrotreated light:

Espèce : Rat

NOAEL : >= 200 ppm

Voie d'application : inhalation (vapeurs)

Durée d'exposition : 13 weeks

Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

Toxicité par aspiration

Non classifié à cause de données insuffisantes.

selon le Règlement sur les produits dangereux



MCPA Ester 600

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 11/03/2023 50002724 Date de la première parution: 11/03/2023

Composants:

Distillates (petroleum), hydrotreated light:

La substance ou le mélange est reconnu comme présentant des dangers de toxicité par aspiration chez l'être humain ou doit être considéré comme s'il présentait des dangers de toxicité par aspiration chez l'être humain.

Autres informations

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Composants:

2-ethylhexyl (4-chloro-2-methylphenoxy)acetate:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poissons): > 1 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 1 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 0.32

ma/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Lemna sp. (Lentille)): 0.1 mg/l

Durée d'exposition: 168 h

Méthode: Directives du test 221 de l'OECD

ErC50 (Lemna sp. (Lentille)): 7.13 mg/l

Durée d'exposition: 168 h

Méthode: Directives du test 221 de l'OECD

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC (Danio rerio (poisson zèbre)): >= 10 mg/l

Durée d'exposition: 30 d

Méthode: OCDE Ligne directrice 210

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Toxicité pour les microorga-

nismes

NOEC (Anabaena flos-aquae (Cyanobactéries)): 0.32 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les organismes : CL50 (Eisenia fetida (vers de terre)): > 1,000 mg/kg

selon le Règlement sur les produits dangereux



MCPA Ester 600

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

11/03/2023 50002724 Date de la première parution: 11/03/2023 1.0

vivant dans le sol Durée d'exposition: 14 d

Méthode: Directives du test 207 de l'OECD

Distillates (petroleum), hydrotreated light:

LL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 1,000 mg/l Toxicité pour les poissons

Durée d'exposition: 96 h

Type d'essai: Essai en semi-statique

Remarques: fractions adaptées à l'eau (WAF)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

LL50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 10,000 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Type d'essai: Essai en statique

Remarques: fractions adaptées à l'eau (WAF)

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

NOELR (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): >

1,000 mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type d'essai: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 201

EL50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): >

1,000 mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type d'essai: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOELR (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0.173

mg/l

Durée d'exposition: 28 d Méthode: QSAR

Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité

fractions adaptées à l'eau (WAF)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOELR (Daphnia magna (Puce d'eau)): 1.22 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Méthode: QSAR

Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité

fractions adaptées à l'eau (WAF)

Toxicité pour les microorga-

nismes

EL50 (Tetrahyména pyriformis): > 1,000 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: QSAR

Persistance et dégradabilité

Composants:

2-ethylhexyl (4-chloro-2-methylphenoxy)acetate:

Biodégradabilité Résultat: Facilement biodégradable.

> Biodégradation: 100 % Durée d'exposition: 16 d

Méthode: Directives du test 302B de l'OECD

selon le Règlement sur les produits dangereux



MCPA Ester 600

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 11/03/2023 50002724 Date de la première parution: 11/03/2023

Distillates (petroleum), hydrotreated light:

Biodégradabilité : Concentration: 50 mg/l

Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 89.9 % Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OCDE Ligne directrice 301

Potentiel bioaccumulatif

Composants:

2-ethylhexyl (4-chloro-2-methylphenoxy)acetate:

Bioaccumulation : Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Coefficient de bioconcentration (BCF): 0.4 Méthode: Directives du test 305 de l'OECD

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

 $\log Pow: >= 3.19 (20 °C)$

Distillates (petroleum), hydrotreated light:

Bioaccumulation : Coefficient de bioconcentration (BCF): 144.3

Méthode: QSAR

Mobilité dans le sol

Composants:

2-ethylhexyl (4-chloro-2-methylphenoxy)acetate:

Répartition entre les compar- : Koc: 6172 ml/g, log Koc: 3.79

timents environnementaux Remarques: Faible mobilité dans le sol

Stabilité dans le sol :

Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique sup-

plémentaire

Un risque environnemental ne peut pas être exclu en cas de

manipulation ou d'élimination peu professionnelle.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les

fossés avec le produit ou le récipient utilisés.

Envoyer à une entreprise autorisée de gestion des déchets.

selon le Règlement sur les produits dangereux



MCPA Ester 600

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

11/03/2023 50002724 Date de la première parution: 11/03/2023 1.0

Emballages contaminés Vider les restes du contenu.

> Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

No. UN UN 3082

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, Nom d'expédition

N.O.S.

(MCPA-ISOOCTYL TECHNICAL)

Classe 9 Ш Groupe d'emballage Étiquettes 9

Dangereux pour l'environne-

ment

oui

IATA-DGR

UN/ID No. UN 3082

Nom d'expédition Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.

(MCPA-ISOOCTYL TECHNICAL)

Classe 9 Groupe d'emballage Ш

Étiquettes Miscellaneous

Instructions de conditionne-964

ment (avion cargo)

Instructions de conditionne-

ment (avion de ligne)

964

Dangereux pour l'environneoui

ment

Code IMDG

Polluant marin

No. UN UN 3082

Nom d'expédition ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,

N.O.S.

(MCPA-ISOOCTYL TECHNICAL)

9 Classe Groupe d'emballage Ш Étiquettes 9 **EmS Code** F-A, S-F

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

No. UN UN 3082

Nom d'expédition MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

> L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (MCPA-ISOOCTYL TECHNICAL)

Classe

16/19

selon le Règlement sur les produits dangereux



MCPA Ester 600

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 11/03/2023 50002724 Date de la première parution: 11/03/2023

Groupe d'emballage : III Étiquettes : 9 Code ERG : 171

Polluant marin : oui(MCPA-ISOOCTYL TECHNICAL)

Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

NPRI Composants : Distillates (petroleum), hydrotreated light

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI : Non en conformité avec les inventaires

TSCA : Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées

sur l'inventaire TSCA.

AIIC : Non en conformité avec les inventaires

DSL : Ce produit contient les composants suivants qui ne sont ré-

pertoriés ni dans la LES ni dans la LIS canadiennes.

2-ethylhexyl (4-chloro-2-methylphenoxy)acetate

INERT INGREDIENTS (NULL)

ENCS : Non en conformité avec les inventaires

ISHL : Non en conformité avec les inventaires

KECI : Non en conformité avec les inventaires

PICCS : Non en conformité avec les inventaires

IECSC : Non en conformité avec les inventaires

NZIoC : Non en conformité avec les inventaires

TECI : Non en conformité avec les inventaires

Liste canadiennes

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet d'autres abréviations

ACGIH : États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)

selon le Règlement sur les produits dangereux



MCPA Ester 600

Version 1.0	Date de révision: 11/03/2023		méro de la FDS: 002724	Date de dernière parution: - Date de la première parution: 11/03/2023			
04.45	051		On a la Albarta	0. 1. 1			
CA AB	OEL	:	bleau 2 : VLE)	Code de santé et de sécurité au travail (ta-			
CA BC OEL		:	: Canada. LEP Colombie Britannique				
CA ON	OEL	:		rio: Limites d'exposition professionnelle pris sur la santé et la sécurité au travail.			
CA QC	OEL	:	•	ent sur la santé et la sécurité du travail, An- aleurs d'exposition admissibles des conta-			
ACGIH / TWA		:	Moyenne pondérée dans le temps de 8 h				
CA AB OEL / TWA		:	Limite d'exposition professionnelle de 8 heures				
CA AB OEL / STEL		:	Limite d'exposition professionnelle de 15 minutes				
CA BC	OEL / TWA	:	Moyenne pondéré	e dans le temps de 8 h			
CA ON	OEL / LMPT	:	Limite moyenne p	ondéréé dans le temps (LMPT)			
CA QC OEL / VEMP		:	Valeur d'exposition moyenne pondérée				
CA QC OEL / VECD		:	Valeur d'exposition de courte durée				

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN -Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire: IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérante; SDS -Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG -Transport de marchandises dangereuses; TECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuse utilisées au travail

Clause de non-responsabilité

selon le Règlement sur les produits dangereux



MCPA Ester 600

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 11/03/2023 50002724 Date de la première parution: 11/03/2023

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le document présent (y compris les données et les déclarations) sont exactes à cette date. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies dans le document présent. Les informations fournies ici se rapportent uniquement au produit spécifié et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans tout processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à un usage particulier et adapté aux conditions et aux méthodes d'utilisation de l'utilisateur. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation échappent au contrôle de FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

CA/3F

Préparé par:

FMC Corporation

FMC et le logo FMC sont des marques de commerce de FMC Corporation et/ou d'une société affiliée.

© 2021-2023 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.

Fin de la fiche technique signalétique